



## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### MISE AU POINT CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES SPAS

**Québec, 1er novembre 2014** – Réagissant à l'article du Journal de Québec relatif à la qualité de l'eau dans les spas, Michel Carrier et Julie Panneton, propriétaires du Sibéria Spa, tiennent à corriger les informations erronées diffusées dans le cadre du reportage.

D'une part, le reportage est démesurément alarmiste car le règlement gouvernemental n'exige pas que soit analysé le niveau de *Pseudomonas aeruginosa*. En effet, il est spécifié dans un rapport de juin 2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur l'opportunité de modifier le *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*, que « bien qu'une norme soit déjà établie à son endroit, le règlement ne prévoit présentement aucun contrôle obligatoire de cette bactérie ».

D'autre part, une étude sur la contamination microbiologique des spas publics de l'Institut national de santé publique du Québec statue que la concentration de *Pseudomonas aeruginosa* qui représente un risque pour la santé n'est pas clairement établie ; pour certains, il y a un risque lorsque la concentration s'établit à plus de 100 000 UFC/100 ml et pour d'autres, lorsqu'elle totalise plus de 50 UFC/100 ml. L'Institut national de santé publique affirme pour sa part que les éclosions de folliculites causées par cette bactérie semblent reliées à des concentrations supérieures à 10 000 UFC/100 ml.

**Contrairement à ce que prétend l'article, le risque de contracter une maladie dû à cette bactérie est donc infiniment minime. Si les directions de la santé publique estimaient qu'un réel danger existait, le *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs serait modifié afin d'exiger des analyses en ce sens.**

**En conséquence, l'importance qu'accorde le reportage à cette bactérie n'est pas pertinente pour fins de comparaison et les extrapolations et interprétations contenues dans l'article du Journal de Québec ont mené la journaliste à formuler des conclusions fautives, tendancieuses et malveillantes. Et cela est sans compter la manière d'illustrer les résultats qui ne laisse aucune doute sur l'impression injuste et biaisée que le média veut diffuser.**

À preuve que le travail de la journaliste a été bâclé et que la crédibilité de cet article est sérieusement entachée : la veille de la publication du reportage, la journaliste n'avait pas pris le soin de communiquer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour obtenir son avis ; qui plus est, elle n'avait pas pris connaissance des obligations contenues dans le *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* auxquelles les spas sont soumis. Les résultats d'analyse de la qualité de l'eau interne et externe étant disponibles au grand public pour l'ensemble des spas, c'est sur la base de ceux-ci, en conformité avec le règlement, que la population peut avoir confiance dans la rigueur associée à la gestion de la qualité de l'eau dans les spas du Québec. « Le sensationnalisme de ce reportage est inversement proportionnel au professionnalisme dont nous faisons preuve quotidiennement », de déplorer Michel Carrier et Julie Panneton.

Comme l'expliquent les propriétaires de Sibéria Spa, les protocoles d'échantillonnage sont rigoureusement respectés et les analyses auxquelles procède Sibéria Spa dépassent les contrôles exigés par le ministère qui requiert que seulement 2 paramètres (turbidité et E.coli) soient analysés par un laboratoire indépendant à toutes les deux semaines.

« Nous sommes plus rigoureux et transparents que ce que prescrit le règlement : nos analyses internes se font à toutes les deux heures alors que le règlement nous le prescrit aux trois heures.

Nous sommes en opération depuis 10 ans et avons accueilli plus de 500 000 clients, sans qu'aucun d'entre eux ne soit infecté de quelque façon que ce soit. Nos résultats sont excellents et sont disponibles en tout temps pour quiconque souhaite les consulter, comme le stipule le règlement.

Nous tenons à réaffirmer à tous nos clients que notre rigueur et les exigences élevées mises en place depuis l'ouverture de Sibéria Spa font de nos installations un lieu hautement sécuritaire et de qualité », de conclure Michel Carrier et Julie Panneton.

-30-

**Pour une demande d'entrevue :**

Michel Martin  
RADAR Communications et affaires publiques  
Cell. 418-561-9355  
mmartinconsultant@live.ca